



**Conseil de Direction  
Cinquante-huitième session**

**GC/58/R1**

*Lyon, 19–20 mai 2016  
Auditorium*

## **RAPPORT BIENNAL DU CIRC 2014–2015**

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du CIRC pour 2014–2015 (Document GC/58/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et
2. FELICITE le Directeur et son personnel de ce Rapport biennal.

## **RAPPORT DU DIRECTEUR**

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Directeur (Document GC/58/3),

1. REMERCIE le Directeur pour son Rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;
2. PRIE le Directeur de continuer à rédiger, chaque année, ce rapport statutaire ; et
3. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.

## **RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante-deuxième session (Document GC/58/4) et la réponse du Directeur (Document GC/58/5),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/58/4) avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ;  
et
3. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa cinquante-deuxième session et se réjouit de la décision du Directeur de présenter un document au Conseil scientifique complet en janvier 2017, couvrant les projets pour la bioinformatique.

**Conseil de Direction  
Cinquante-huitième session**

**GC/58/R4**

*Lyon, 19–20 mai 2016  
Auditorium*

**RAPPORT FINANCIER, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ET ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/7 (« Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 »),

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son avis ; et
2. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

## **POINT SUR LE PROJET DE « NOUVEAU CENTRE »**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/8 « Point sur le projet 'Nouveau Centre' »,

1. ADRESSE ses remerciements aux autorités nationales françaises, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à la Métropole de Lyon et à la Ville de Lyon pour leurs efforts constants en faveur du projet de « Nouveau Centre » ;
2. SE FELICITE de la coopération constante du Secrétariat avec la France en tant que pays hôte et avec les partenaires locaux, permettant l'avancement du projet de « Nouveau Centre » ;  
et
3. PRIE le Directeur de tenir le Conseil de Direction et le Groupe de travail sur les infrastructures au courant des avancées majeures à venir, dans le cadre du projet « Nouveau Centre ».

**PRODUCTION DES RAPPORTS STATUTAIRES,  
RAPPORT BIENNAL ET RAPPORT ANNUEL INTERIMAIRE DU CIRC INCLUS**

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa résolution GC/27/R4,

Ayant pris note des recommandations du Groupe de travail quant à la production des rapports statutaires (Document GC/58/9),

1. REMERCIE le Conseil scientifique de son examen des propositions ;
2. APPROUVE les recommandations relatives à la production des rapports statutaires telles qu'elles sont présentées au paragraphe 7 du Document GC/58/9, avec effet dès 2017 ;
3. DECIDE que l'usage actuel consistant à produire un Rapport annuel intérimaire des activités du Centre les années impaires sera remplacé par la production d'une liste des publications du personnel du Centre et une présentation orale des résultats scientifiques marquants par le Directeur ; et
4. PRIE le Directeur de continuer à publier, les années paires, un rapport biennal exposant tout l'éventail des activités au cours de la période biennale précédente.

*Lyon, 19–20 mai 2016  
Auditorium*

## **PROPOSITION RELATIVE A UNE METHODE D’EVALUATION DE LA STRATEGIE A MOYEN TERME DU CIRC (2016–2020)**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/58/10 « Proposition relative à une méthode d'évaluation de la stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020) »,

1. DECIDE la mise en place d'un Groupe de travail, pour analyser et définir les critères permettant d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020), qui comprendra :

- a. Cinq membres du Conseil de Direction (les Représentants d'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande et de la Turquie),
- b. Cinq membres du Conseil scientifique, désignés par le Directeur en concertation avec la Présidente et la Vice-présidente du Conseil scientifique,
- c. Un Représentant de l'OMS, et
- d. Trois membres du Secrétariat du CIRC (le Directeur et deux chercheurs confirmés du CIRC),

2. PRIE le Directeur de soumettre les recommandations du Groupe de travail sur ce cadre d'évaluation, pour examen à la réunion du Conseil scientifique en janvier 2017, et une version finale, incorporant les commentaires du Conseil scientifique, pour examen et adoption à la session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2017 ;

3. PRIE le Directeur de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du CIRC à la mi-2018, et de soumettre son rapport pour examen par le Groupe de travail fin 2018 ;

4. PRIE le Directeur de soumettre les commentaires et les conclusions du Groupe de travail pour examen à la réunion du Conseil scientifique en janvier 2019, et un rapport final d'évaluation intégrant les recommandations du Conseil scientifique, pour examen à la session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2019 ;

5. PRIE le Directeur de soumettre au Conseil de Direction en mai 2020 une mise à jour de la mise en œuvre des recommandations du rapport final d'évaluation qui auront été adoptées par le Conseil de Direction en mai 2019 ; et

6. PRIE le Groupe de travail d'examiner la fréquence et le calendrier de l'évaluation des stratégies à moyen terme.

## **MISE A JOUR DES DIRECTIVES POUR LES AUDITS EFFECTUES AU CIRC**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/11 : « Mise à jour des directives pour les audits effectués au CIRC »,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné les nouvelles directives et d'avoir recommandé leur approbation ;
2. ADOPTE la mise à jour des directives relatives aux procédures d'audit scientifique du CIRC figurant aux annexes 1 et 2 du Document GC/58/11, ci-après ; et
3. PRIE le Conseil scientifique et le Secrétariat de mener les audits scientifiques à venir conformément à la procédure d'audit révisée, ci-après.

**Annexe à la Résolution GC/58/R8**  
**Directives relatives aux procédures d'audit scientifique du CIRC**  
**(revues par le Conseil scientifique en 2016)**

En préambule à ce document, il convient de noter que la terminologie utilisée quant à la structure scientifique du CIRC est intentionnellement générale, pour pouvoir s'adapter aux changements de structure et de nomenclature qui pourraient survenir à l'avenir.

*Section :* composée d'un ou de plusieurs Groupes de recherche travaillant dans des domaines complémentaires, et de ce fait évalués par une seule et même équipe d'audit. La responsabilité globale de la Section est assurée par un Chef de Section, qui peut être secondé par un Sous-chef.

*Groupe :* comprend un certain nombre de chercheurs travaillant dans le même domaine scientifique, sur des sujets étroitement liés, sous la responsabilité d'un Chef de Groupe.

*Chef :* Chercheur de haut niveau ayant la fonction de Chef de Section, Sous-chef de Section ou Chef de Groupe.

*Groupe d'audit* Il s'agit du groupe qui effectue les évaluations collégiales périodiques au nom du Conseil scientifique. Il est composé de membres du Conseil scientifique et d'experts extérieurs. Les Groupes d'audit évaluent les Sections composées d'un seul groupe et, dans le cas où les Sections sont constituées de plusieurs Groupes, ils évaluent les différents Groupes aussi bien que la Section dans son ensemble.

## **Procédure d'audit scientifique du CIRC**

### **A. But**

1. Il est essentiel de mener des audits scientifiques indépendants pour s'assurer que la recherche effectuée au CIRC est de la plus haute qualité.
2. Il convient d'évaluer la pertinence des activités de recherche par rapport à la stratégie globale du CIRC telle qu'elle est définie dans la Stratégie à moyen terme approuvée par le Conseil de Direction.
3. Pour s'assurer que sa recherche est du plus haut niveau, le CIRC se soumettra à une évaluation collégiale conduite selon les normes internationales les plus élevées. La procédure d'audit impliquera une visite sur site d'un Groupe d'audit composé d'experts qui évalueront les travaux passés et les projets futurs des Sections et des Groupes qui les composent. Le Groupe d'audit fournira un rapport complet comprenant une Déclaration de consensus. Si le Groupe d'audit le juge nécessaire, des audits supplémentaires pourront avoir lieu entre les audits des Sections.
4. Les membres du Conseil scientifique du CIRC jouent un rôle primordial dans ces Groupes d'audit. Ils convient toutefois d'y adjoindre des chercheurs de réputation internationale extérieurs au Conseil scientifique.

## **B. Objectifs**

5. L'objectif est de procéder à un examen scientifique détaillé des Sections et des Groupes, fondé sur les travaux réalisés et les projets futurs. Le Groupe d'audit évaluera la qualité et le mérite scientifique du travail, et comment il s'inscrit dans la mission et la stratégie globales du CIRC. Il prodiguera ses conseils au Directeur du CIRC sur la stratégie à suivre pour les recherches futures dans le domaine couvert par la Section. Ces évaluations fournissent également aux responsables scientifiques l'occasion de réévaluer les objectifs et les orientations de leur propre recherche.

## **C. Sélection du Groupe d'audit**

6. Les Groupes d'audit se réunissent durant les deux jours qui précèdent immédiatement la session du Conseil scientifique au cours de laquelle ils rendent compte de leur audit.

7. Directives pour la sélection des membres du Groupe d'audit :

- a. Le Conseil scientifique du CIRC nomme un président pour chaque groupe d'audit lors de la réunion précédant l'audit. Sauf circonstances exceptionnelles, le Président doit faire partie du Conseil scientifique en exercice et être indépendant du programme scientifique du CIRC.
- b. Le Groupe d'audit doit comprendre un nombre égal de membres qualifiés du Conseil scientifique et d'experts des domaines à évaluer ne faisant pas partie du Conseil scientifique.
- c. Les membres de ces Groupes d'audits doivent être des scientifiques reconnus pour leur expérience dans les domaines de recherche considérés, pour la qualité de leur recherche, et ne pas avoir de conflit d'intérêt avec les programmes à évaluer. Il leur est permis d'être impliqués de façon limitée dans le travail du CIRC, mais il leur faut toujours le déclarer à l'avance en le précisant dans le formulaire de déclaration d'intérêts de l'OMS.
- d. Comme chacun des Groupes de recherche sera examiné en détail par au moins deux membres du Groupe d'audit, la taille de ce dernier devra être suffisante pour que cela ne pose pas de problème.
- e. L'identification et l'invitation des membres du Groupe d'audit doivent se faire le plus tôt possible après la sélection du Président.
- f. Les membres du Groupe d'audit sont sélectionnés conjointement par le Président du Groupe d'audit, le Président du Conseil scientifique et le Directeur.
- g. Après la réunion du Conseil scientifique, le Directeur, en concertation avec les Chefs de Section et de Groupe, devra fournir au Président du Groupe d'audit plusieurs noms de membres potentiels, avec leur CV abrégé et la liste de leurs publications, en essayant de couvrir tous les domaines de recherche (en tenant compte de l'expertise des membres du Conseil scientifique et de ceux de l'extérieur).

- h. Le Président du Groupe d'audit, le Président du Conseil scientifique et le Directeur pourront discuter des experts extérieurs potentiels au cours d'une ou plusieurs conférence(s) téléphonique(s). Le Directeur et le Chef de Section peuvent s'opposer au choix de certains évaluateurs pour des raisons de conflit d'intérêt, à condition de s'en justifier auprès du Président du Groupe d'audit.
- i. Il convient d'envoyer les invitations aux évaluateurs, et de recevoir leur acceptation au moins six mois avant la date de l'audit. Des conférences téléphoniques auront lieu si besoin pour identifier des suppléants selon la procédure décrite plus haut.

#### **D. Documents servant à l'audit**

- 8. Les documents rédigés par les chercheurs de chaque Groupe et Section de recherche forment la base de l'audit. Ces documents doivent décrire de façon équilibrée les résultats de leurs travaux et de leurs projets futurs, en donnant un large aperçu du travail réalisé au cours des cinq dernières années et des nouveaux projets de recherche prévus sur le court, moyen et long terme, et en indiquant comment ce travail s'inscrit dans la Stratégie à moyen terme et correspond à la mission du CIRC. Ces documents doivent être suffisamment détaillés pour que le Groupe d'audit puisse évaluer la qualité des projets de recherche, les compétences de la Section/Groupe et leur capacité à atteindre les objectifs fixés.
- 9. Les documents servant à l'audit, qui font l'objet de discussions entre le Président du Groupe d'audit et le Directeur, doivent correspondre au format décrit plus loin dans l'Annexe 1. Quand une Section comporte deux ou plusieurs Groupes, il convient de préparer un court document de travail supplémentaire décrivant la Section dans son ensemble, et exposant sa vision stratégique, son rôle au sein du CIRC et sa gestion opérationnelle.
- 10. Les documents pertinents seront distribués aux membres du Groupe d'audit au moins deux mois avant leur visite sur site.
- 11. Les évaluateurs pourront à l'avance poser des questions sur certains éléments du rapport au Chef de Section. Toutes ces requêtes doivent passer par le Président du Groupe d'audit pour que tous les membres du Groupe soient informés des questions et des réponses.

#### **E. L'audit**

- 12. Le Groupe d'audit conduira une évaluation en profondeur des travaux passés et des activités prévues à l'avenir par les Sections et les Groupes et de la façon dont ils s'inscrivent dans la Stratégie à moyen terme du CIRC. L'audit fournira, outre une évaluation globale de la production scientifique, une évaluation des compétences managériales et des résultats des recherches des Chefs ou Sous-chefs de Section et des Chefs de Groupe. L'évaluation devrait aller au-delà des mesures académiques traditionnellement utilisées dans l'évaluation de la qualité de la recherche (découvertes scientifiques, publications, financements extrabudgétaires, etc.) et aussi prendre en compte les indicateurs associés à la mission particulière du CIRC, incluant la contribution à la création de réseaux de collaboration, la contribution à la formation et le renforcement des

compétences dans les pays en développement ainsi que l'impact sur le développement de politiques de lutte contre le cancer. En résumé, le Groupe d'audit évaluera :

- la qualité du programme de recherche scientifique ;
- l'adéquation du programme de recherche avec la stratégie du CIRC ;
- la contribution de la Section/du Groupe de recherche à la mission du Centre.

13. Quand la Section comporte deux ou plusieurs Groupes, le Président du Groupe d'audit assignera au moins deux membres à l'audit de chaque Groupe deux mois avant l'évaluation. Un membre du Groupe d'audit peut si nécessaire être affecté à plus d'un Groupe.

14. En raison des contraintes de temps lors de la réunion d'audit, une ébauche du rapport, constituant une partie de la Déclaration de consensus, pourrait être préparée avant la réunion par les membres du Groupe d'audit, à partir des documents dont ils disposent.

15. Cette version préliminaire du rapport devra être préparée selon le modèle de Déclaration de consensus figurant plus loin dans l'Annexe 2, mais il est possible de la modifier suite aux discussions entre les membres du Groupe d'audit. Cette version préliminaire du rapport devra être adressée à l'avance aux autres évaluateurs.

16. Le programme de l'audit sera décidé à l'avance par le Président du Groupe d'audit et le Directeur suite à la soumission d'une proposition par le Secrétariat.

17. Le Directeur, les Chefs et Sous-chefs de Section et les Chefs de Groupes pourront rencontrer individuellement le Groupe d'audit en privé.

18. Chacun des Chefs de Section/Groupe fera un bref exposé (environ 30 minutes pour la présentation, 45 minutes pour la discussion et 30 minutes pour l'évaluation). La présentation et la discussion ont lieu en présence de l'ensemble du personnel de la Section, mais le Groupe d'audit effectue l'évaluation à huis clos. L'exposé doit porter sur le plan stratégique de la Section/Groupe et sur la façon dont les projets décrits dans le document de travail vont permettre de le réaliser. L'accent sera mis sur les projets de recherche ; seules les activités marquantes des cinq dernières années seront présentées brièvement. Cette session permettra au Groupe d'audit d'obtenir des précisions sur les projets et la capacité à exécuter le programme.

19. Après chaque présentation, les membres du Groupe d'audit se réuniront à huis clos pour débattre de leurs observations et identifier les points qui ont encore besoin d'explications. Le Chef et le Sous-chef de la Section et les Chefs de Groupe peuvent alors être invités à répondre aux questions et à discuter de certains autres points pertinents.

20. Les membres du Groupe d'audit auront également des réunions informelles avec les chercheurs, les étudiants et les post-docs de la Section. Les jeunes chercheurs de la Section faisant l'objet de l'audit prépareront des posters qui seront présentés dans l'espace où seront servis les repas et les pauses. Le Groupe d'audit formulera des commentaires sur la qualité du cadre de formation.

## **F. Présentation et discussion des résultats**

21. A la fin de l'audit, le Groupe d'audit fera un compte rendu au Chef et Sous-chef de la Section, aux Chefs de Groupe et au Directeur du CIRC. Ce compte rendu comprendra un bref résumé de l'évaluation du Groupe et la notation des divers éléments du programme.
22. Le Groupe d'audit rédigera une Déclaration de consensus résumant ses observations et ses conclusions selon le modèle figurant dans l'Annexe 2.
23. Les Chefs de Section/Groupe sont invités à signaler d'éventuelles erreurs qui seront corrigées. S'ils le souhaitent, ils pourront apporter des réponses et faire des commentaires relatifs à la Déclaration de consensus. Le Groupe d'audit finalisera alors sa Déclaration de consensus pour la présenter au Conseil scientifique du CIRC.

## **G. Soumission au Conseil scientifique**

24. La Déclaration de consensus du Groupe d'audit sera remise au Conseil scientifique du CIRC lors de la session suivant immédiatement l'audit.
25. Le Président du Groupe d'audit participera à la réunion du Conseil scientifique pour présenter le rapport.
26. Lors de cette session du Conseil scientifique, le Chef de la Section/Groupe audité peut être invité à répondre aux questions ou à faire des commentaires sur l'évaluation, mais il ne s'agit pas de réévaluer certains éléments.
27. Le Directeur répondra aux conclusions du Groupe d'audit.
28. Le Conseil scientifique discute de la Déclaration de consensus, de la réponse du Directeur, finalise et adopte le « Rapport du Conseil scientifique sur l'audit de la Section » comme Document de travail du Conseil scientifique. Le Conseil scientifique résume les conclusions de l'audit qu'il inclut dans son rapport, lequel sera soumis au Conseil de Direction lors de la session suivant la réunion du Conseil scientifique.

## **H. Procédure résultant de l'audit**

29. Si l'audit juge que le travail d'une Section, d'un Groupe, ou d'un chercheur individuel n'est pas satisfaisant au plan scientifique ou ne correspond pas à la Stratégie du CIRC ou y contribue peu, il est possible de mettre fin à cette recherche et de dissoudre la Section ou le Groupe. On appliquera dans ce cas le Statut et le Règlement du personnel de l'OMS.
30. Suite à la réunion du Conseil scientifique, le Directeur du CIRC rencontrera le Chef et le Sous-chef de la Section et les Chefs des Groupes évalués pour résumer les conclusions de l'audit.

## **I. Suivi des recommandations**

31. Au cours de la deuxième réunion du Conseil scientifique suivant l'audit, environ un an après l'évaluation, le Directeur présentera les actions qui auront été mises en place en réponse aux recommandations.

## ANNEXE 1

### Modèle de document de travail préalable à l'audit (les modifications apparaissent en rouge)

On privilégiera la clarté et la concision.

#### Sections composées de deux ou plusieurs Groupes

- i. Description générale de la Section
- ii. Vision stratégique de la Section **et contribution à la Stratégie à moyen terme (SMT) du CIRC**
- iii. Rôle de la Section au sein du CIRC
- iv. Structure et gestion opérationnelle de la Section
- v. Recommandations adressées à la Section par le(s) Groupe(s) d'audit précédent(s)

#### Sections intégrées et Groupes individuels faisant partie d'une Section

##### 1. Introduction

- 1.1 Description générale de la Section/Groupe
  - 1.1.1 Vision stratégique de la Section/Groupe **et contribution à la SMT du CIRC**
  - 1.1.2 Rôle de la Section/Groupe au sein du CIRC
  - 1.1.3 Chercheurs de niveau professionnel (indiquer le niveau), autres membres du personnel (incluant les étudiants en doctorat) et chercheurs invités
  - 1.1.4 Postes actuellement vacants
  - 1.1.5 Chercheurs de niveau professionnel (indiquer le niveau) ayant quitté le CIRC au cours des cinq dernières années
  - 1.1.6 Gestion opérationnelle/missions et responsabilités des chercheurs de niveau supérieur
  - 1.1.7 Bref CV du **personnel de niveau professionnel (P)**
  - 1.1.8 Programmes de formation/cours suivis par le personnel de la Section/Groupe
  - 1.1.9 CV détaillé du Chef de Section/Groupe
- 1.2 Contribution de la Section/Groupe à la mission du CIRC (le cas échéant)
  - 1.2.1 **Participation à la création et au développement de réseaux de collaboration**
  - 1.2.2 **Participation à l'organisation de programmes/de cours de formation ou autres exemples de renforcement des compétences en recherche**

**1.2.3 Impact sur le développement des politiques de santé, des directives et/ou recommandations nationales ou internationales**

- 1.3 Recommandations adressées à la Section/au Groupe par le(s) Groupe(s) d'audit précédent(s)

**2. Rapport de recherche**

- 2.1 Travail réalisé dans le passé par la Section ou le Groupe

2.1.1 Globalement : Résultats marquants/circonstances particulières ayant eu une influence sur le déroulement des recherches

2.1.2 Liste de tous les projets importants des cinq dernières années

- 2.2 Pour chaque projet terminé ou projet à plus long terme en cours : résumé d'une page (maximum) présenté comme suit :

Titre du projet [possibilité d'en ajouter plusieurs si nécessaire]

2.2.1 Chercheur principal

2.2.2 Rôle de la Section/Groupe : initiateur ou collaborateur, noms et affiliations des principaux collaborateurs

2.2.3 Source de financement et montant

2.2.4 Contexte/motivation

2.2.5 Succinctement : conception et méthodes

2.2.6 Résultats

- 2.3 Liste des publications incluant les publications de la Section/Groupe au cours des cinq dernières années, classées en deux catégories selon qu'il s'agit d'articles publiés dans des revues à comité de lecture ou de chapitres de livres/articles de synthèse, en signalant les cinq papiers les plus significatifs par un astérisque.

- 2.4 Copies de deux publications phares ; pages de titre des autres publications importantes

- 2.5 Liste des conférences auxquelles les membres de la Section/Groupe ont été invités à faire une présentation

**3. Projets de recherche futurs**

- 3.1 Vision stratégique de la Section/Groupe pour les cinq prochaines années

3.1.1 Aperçu général

3.1.2 Objectifs à court, moyen et long termes

3.1.3 Contribution à la Stratégie à moyen terme du CIRC

- 3.2 Résumé d'une à deux pages pour chacun des projets à court terme en cours ou programmé, présenté comme suit :

Titre du projet [possibilité d'en ajouter plusieurs si nécessaire]

- 3.2.1 En cours/programmé
- 3.2.2 Chercheur principal
- 3.2.3 Rôle du Groupe : initiateur ou collaborateur
- 3.2.4 Source de financement et montant/budget demandé
- 3.2.5 Contexte/motivation
- 3.2.6 Conception et méthodes (fournir suffisamment de détails pour permettre aux évaluateurs de se former une opinion sur la faisabilité du travail proposé)
- 3.2.7 Résultats et impact escomptés
- 3.2.8 Date d'achèvement prévue
- 3.2.9 Pertinence du projet par rapport aux objectifs de la Section/Groupe et du CIRC dans son ensemble

- 3.3 Degré de priorité des projets en cours et des projets programmés :

- 3.3.1 Essentiel
- 3.3.2 Désirable
- 3.3.3 Utile

Merci d'indiquer si des projets individuels résultent d'une demande ou d'une commande particulière (par exemple de l'OMS)

## ANNEXE 2

### Modèle de déclaration de consensus du Groupe d'audit

#### 1. Travail de la Section/Groupe réalisé dans le passé

- 1.1 Aperçu du travail réalisé au cours des cinq dernières années
- 1.2 Appréciation critique du travail réalisé au cours des cinq dernières années

#### 2. Projets futurs de la Section/Groupe

- 2.1 Aperçu des projets futurs et vision stratégique
- 2.2 Appréciation critique des projets futurs

#### 3. Evaluation de la Section/Groupe (analyse de cadrage)

- 3.1 Evaluation des forces (F)
- 3.2 Evaluation des faiblesses (F)
- 3.3 Evaluation des opportunités (O)
- 3.4 Evaluation des menaces (M)

#### 4. Evaluation de la Section/Groupe

Le travail réalisé dans le passé et les projets futurs de chaque Groupe et de la Section doivent être notés indépendamment pour leur **qualité** et leur **pertinence**, de la façon suivante :

##### a. Evaluation de la qualité scientifique (en utilisant le barème à six points décrit plus loin)

Une note unique sera attribuée pour le travail de chaque Groupe de recherche et de la Section dans son ensemble.

Pour leur notation, les évaluateurs devront tenir compte de l'explication fournie pour chaque note.

Comme la notation s'applique à l'ensemble du portefeuille de recherche du Groupe ou de la Section, le Groupe d'audit collégial peut choisir une combinaison de catégories pour refléter l'hétérogénéité au sein d'un Groupe ou d'une Section ; par exemple F/C.

En sélectionnant une notation, les évaluateurs devront tenir compte du rôle de la recherche du CIRC dans le cadre de sa mission (voir section 1.2, Annexe 1), notamment le travail dans les pays à revenu faible et intermédiaire et les recherches difficiles à réaliser dans le cadre des instituts ou des centres nationaux.

**Notation – qualité scientifique :**

- O** (Remarquable) Travail remarquable, du niveau international le plus élevé, pionnier et innovant. Cette mention ne s'applique qu'aux programmes de travail exceptionnels, et non pas à ceux dont le mérite est d'être particulièrement d'actualité ou d'appartenir à des domaines de recherche sous-exploités.
- F** (De premier plan) Travail de premier plan au niveau international et qui devrait avoir un impact important et substantiel.
- C** (Compétitif) Travail compétitif au niveau international et qui devrait apporter une contribution significative.
- NC** (Non compétitif) Travail qui n'est pas considéré comme compétitif ou de haute qualité et peu susceptible d'apporter une contribution significative.
- U** (Insuffisant) Travail non satisfaisant ou de qualité médiocre.
- P** (Preliminaire) Travail trop préliminaire, qui doit être poursuivi et faire l'objet d'une évaluation à court ou moyen terme par le Directeur, qui la transmettra au Conseil scientifique.

**b. Evaluation de la pertinence des travaux par rapport à la mission du CIRC**

Cette évaluation doit tenir compte de la façon dont le travail proposé bénéficie de la position unique du CIRC, de son adéquation à la mission et à la stratégie du CIRC et de l'impact qu'il pourrait avoir sur la santé publique et/ou les politiques de santé.

Une note unique sera attribuée pour le travail de chaque Groupe de recherche et pour la Section dans son ensemble.

**Notation – pertinence par rapport à la mission :**

- Parfaite adéquation** Ce type de travail correspond parfaitement à la mission du CIRC.
- Bonne adéquation** Ce type de travail correspond à la mission du CIRC.
- Adéquation discutable** Pertinence incertaine.
- Mauvaise adéquation** Travail à ne pas poursuivre.

Les mentions doivent s'accompagner si nécessaire de justifications et de recommandations sur les actions à mener.

**5. Recommandations globales pour la Section/le Groupe**

**RAPPORT BIENNAL DU COMITE DE SANTE  
ET SECURITE AU TRAVAIL DU CIRC, 2014–2015**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le « Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail, 2014–2015 », tel qu'il figure au Document GC/58/12,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail, 2014–2015 ;
2. NOTE que, conformément à la décision relative à la production des rapports statutaires (Résolution GC/58/R6), les rapports biennaux du Comité seront désormais présentés au Conseil de Direction seulement ;
3. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs en place pour assurer la santé et la sécurité du personnel du Centre ; et
4. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les questions de santé et de sécurité au travail au Centre.

## **RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE PUBLICATION, ET SUR L’AFFECTATION DES FONDS**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/13 « Rapport sur les activités de publication et sur l’affectation des fonds », et

Rappelant sa Résolution GC/51/R10 dans laquelle il est demandé au Directeur de faire rapport chaque année sur les activités liées aux publications,

1. PREND NOTE du Rapport avec le plus grand intérêt ;
2. NOTE que le bénéfice net de la vente des publications du CIRC en 2015, versé au Fonds spécial du Conseil de Direction, s’est élevé à 700 413€, dont 75% ont été affectés au programme des publications en 2016 ;
3. PRIE le Directeur, conformément à la décision relative à la production des rapports statutaires (Résolution GC/58/R6), de rendre compte des activités de publication du CIRC tous les deux ans ; et
4. NOTE que le prochain rapport sur les activités de publication sera présenté lors de la 60<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction en mai 2018.

## **ALTERNATIVES ET PROPOSITIONS RELATIVES A LA PROCEDURE D'ELECTION DU DIRECTEUR**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/14 « Alternatives et propositions relatives à la procédure d'élection du Directeur »,

Notant qu'il serait utile de définir un ensemble uniforme de procédures pour la sélection du Directeur du Centre,

1. REMERCIE le Bureau du Conseiller juridique de l'OMS et le Secrétariat du CIRC pour leur rapport ;
2. DEMANDE au Secrétariat de faire rapport au Conseil de Direction lors de sa cinquante-neuvième session de mai 2017 avec des propositions spécifiques, reflétant les vues exprimées par le Conseil de Direction lors de sa cinquante-huitième session, le Conseil de Direction devant prendre une décision lors de sa cinquante-neuvième session ; et
3. NOTE que, en fonction des décisions du Conseil de Direction concernant la sélection du Directeur lors de sa cinquante-neuvième session, il pourrait être nécessaire de revoir le Règlement intérieur du Conseil de Direction.

## **PRIORITES PROPOSEES POUR LES RESSOURCES MOBILISEES ACTIVEMENT COMME CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES SANS OBJET SPECIFIE**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/15 « Priorités proposées pour les ressources mobilisées activement comme contributions volontaires sans objet spécifié »,

Notant l'augmentation du coût des bourses d'études,

Notant le mécanisme d'affectation des fonds du Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié entre ses sessions annuelles,

1. AUTORISE une augmentation des fonds, de 34 650€ à 80 000€ par an, pour financer deux bourses d'études de douze mois, sous réserve de liquidités suffisantes dans le Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié ; et
2. APPROUVE une autorisation permanente donnée au Directeur, pour la période 2016–2020, pour allouer des fonds sans affectation mobilisés au Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié pour les cinq programmes prioritaires, selon la Stratégie à moyen terme, figurant ci-dessous :
  - a. Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR) ;
  - b. Monographies du CIRC et *IARC Handbooks of Cancer Prevention* ;
  - c. Réseau des biobanques et constitution de cohortes dans les PRFI (BCNet) ;
  - d. Bourses de formation du CIRC ;
  - e. Nouveau Centre du CIRC.
3. DEMANDE au Directeur de rendre compte annuellement au Conseil de Direction sur l'utilisation du Compte spécial pour contributions volontaires sans objet spécifié, en indiquant clairement les fonds recueillis de façon proactive et leur affectation aux programmes prioritaires susmentionnés.

## **ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS, ET RAPPORT SUR LA REPARTITION DES INTERETS**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/16 « Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. CONFIRME l'approbation provisoire donnée par le Président du Conseil de Direction entre les sessions, conformément à la Résolution GC/52/R13, paragraphes 2 et 3, pour les trois projets suivants ; deux projets, a) et b), en collaboration avec le secteur privé, et un projet, c), d'un montant annuel supérieur à 500 000€ :

a) Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR) [467 460€], ESTAMPA [44 100€], Cours d'été du CIRC [26 460€], BCNet et biobanques [26 460€] [*National Institutes of Health, National Cancer Institute (NIH/NCI), Etats-Unis (par le biais de CRDF Global)*] pour un montant total de 564 480€ sur 10 mois] ;

b) Coordination du Groupe chargé de l'harmonisation internationale des cohortes de naissance [Ministère de l'Environnement, Japon (par le biais de *Japan NUS Co., Ltd*) pour un montant de 65 540€ sur 24 mois] ;

c) Extension du suivi de l'étude IARC-INDIA de vaccination contre le VPH, pour comparer l'efficacité d'une, deux et trois doses de vaccin quadrivalent dans la prévention des néoplasies cervicales [Fondation Bill & Melinda Gates, Etats-Unis, pour un montant de 2 670 697€ sur 60 mois] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur, tels qu'ils sont détaillés dans le Document GC/58/16 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

## **ACCEPTATION DES DONNS**

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/58/17 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

**DEMANDE DE FINANCEMENT  
GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION :  
A. EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE – SOUTIEN A MOYEN TERME POUR LA BIOBANQUE**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/18A « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipement scientifique – Soutien à moyen terme pour la Biobanque »,

Notant que le Conseil scientifique appuie la demande d'achat de matériel scientifique (Document GC/58/4),

AUTORISE le Directeur à utiliser un montant total de 492 500€ du Fonds spécial du Conseil de Direction sur une période de trois ans (2016–2018), sous réserve de liquidités suffisantes dans le Fonds, pour l'achat de l'équipement scientifique suivant :

<b>Description</b>	<b>Quantité totale</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Budget 2018</b>
Réservoir cryogénique pour azote liquide (LN2)	1	112 000		
Réservoir pour azote liquide	5	90 000	60 000	
Tuyaux pour azote liquide	1	40 000		
Congélateur à -80°C	12	44 000	44 000	44 000
Congélateur à -40°C	3	2 200	2 200	2 200
Portoirs/Racks	216	10 800	10 800	10 800
Système de surveillance pour congélateurs	15	1 500	1 500	1 500
Système de surveillance pour réservoirs LN2	50	7 500	7 500	
<b>Sous-total</b>		<b>308 000</b>	<b>126 000</b>	<b>58 500</b>
<b>Total 2016–2018</b>			<b>492 500</b>	

**DEMANDE DE FINANCEMENT  
GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION :  
B. MISES A NIVEAU DES SYSTEMES DE SECURITE DES LOCAUX DU CIRC**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/18B « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Mises à niveau des systèmes de sécurité – Plan d'amélioration de la sécurité physique »,

Notant la vulnérabilité du système de sécurité du CIRC, les recommandations de l'audit externe de la sécurité mené par la Police française sur le site, les mesures minimales de sécurité des locaux européens des Nations Unies établies par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS), et le plan consolidé d'amélioration de la sécurité physique au CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à utiliser un montant total de 120 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de liquidités suffisantes dans le Fonds, pour financer les mesures de sécurité supplémentaires nécessaires, telles que résumées au tableau du document GC/58/18B ;  
et
2. DEMANDE au Directeur de rendre compte de l'utilisation de ces fonds à la 59<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction.

## **NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

Le Conseil de direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Adèle Green, Australie	)	
Dr Roberto Salgado, Belgique	)	
Dr Pilar Sánchez Gómez, Espagne	)	pour une durée de quatre ans
Dr Atsushi Ochiai, Japon	)	au Conseil scientifique
Dr Simon Tavaré, Royaume-Uni	)	

2. REMERCIE les Drs Nuria Aragonés, James Bishop, Nicholas Jones, Christos Sotiriou et Teruhiko Yoshida, membres sortants du Conseil scientifique, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

## **COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS**

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, de l'Italie et de la Suède, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.



**Conseil de Direction**  
**Cinquante-huitième session**

**GC/58/R19**

*Lyon, 19–20 mai 2016*  
*Auditorium*

## **DATE DE LA CINQUANTE-NEUVIEME SESSION DU CONSEIL DE DIRECTION**

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon (France) les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2017 ; et
2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

## **PROPOSITION DE L'ESPAGNE POUR LE REGLEMENT DE SES ARRIERES DE CONTRIBUTIONS**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/22 « Proposition de l'Espagne pour le règlement de ses arriérés de contributions »,

1. APPROUVE exceptionnellement la proposition de l'Espagne de payer ses arriérés de contributions pour 2014 et 2015, d'un montant de 1 218 017€, selon l'échéancier suivant :

- 674 759€ à verser en 2016 ;
- 271 629€ à verser avant l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2017 ; et
- 271 629€ à verser avant l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2018 ;

2. CONVIENT que chaque année le montant des arriérés doit être reçu dans son intégralité et crédité au compte des arriérés de contributions de l'Espagne, pour le remboursement du Fonds de roulement, avant que toute contribution ne soit portée au crédit du Fonds général et donc utilisée pour le programme d'activités en cours.